



DuoDay



**L'inclusion commence
avec un duo**

26 avril 2018

#duoday2018

duoday.fr



DUODAY : INNOVONS ENSEMBLE POUR L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES !

Le « DuoDay » consiste à accueillir le temps d'une journée une personne en situation de handicap en duo avec un collaborateur volontaire au sein d'une entreprise ou d'une administration.

ACTUALITE

DOETH: Les employeurs doivent chaque année effectuer une déclaration dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.



La déclaration annuelle comporte l'ensemble des éléments permettant de calculer le taux d'emploi et, le cas échéant, la contribution due. Elle aide également à améliorer la connaissance de la population des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

La campagne de déclaration

La période de déclaration s'étend du 3 avril 2018 au 31 mai 2018.

Avant l'ouverture de la campagne, vous recevez un courrier d'appel à déclaration.

Dans le cadre de l'ouverture de **la campagne de déclaration de l'obligation d'emploi (DOETH) du 03 avril au 31 mai 2017**, le FIPHFP organise une matinée d'accompagnement pour les personnes en charge de

cette activité. Cet accompagnement est proposé en priorité aux référents handicap ou toutes autres personnes chargées de la DOETH.

Vous trouverez le support utilisé dans le cadre de la matinée d'information organisée par le FIPHFP le 3 mai dernier, sur le site internet Handipacte Guadeloupe <http://guadeloupe.handipacte.org> dans l'onglet informations +/documents partagés ou sur le site du FIPHFP <http://www.fiphfp.fr/>.

EVENEMENT

RETOUR SUR LA SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE: CINE – DEBAT ITINERANT DES 12.13 ET 15 MARS 2018-SISM 2018



Semaine d'information sur la santé mentale 2018

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) ont eu lieu du 12 au 25 mars 2018. Elles représentent un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion de la santé mentale, de construire des projets en partenariat avec d'autres acteurs et de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population.

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé : « la santé est un état de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Promouvoir la santé mentale, c'est donc soutenir des conditions de vie favorables à la santé et au bien-être, agir pour le lien social.

Le thème de l'année 2018, parentalité et enfance a été l'axe de travail transversal à toutes les Semaines d'informations sur la santé mentale pour l'information et la sensibilisation aux questions de santé mentale.

La récente mise en place sur le territoire de Guadeloupe, du dispositif d'emploi accompagné orienté vers les personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou psychiques ont permis au porteur du dispositif Handi-Pacte Guadeloupe de l'AGSPH, de développer une action d'information et de communication, en partenariat avec les acteurs du territoire (ARS, MDPH, EPSM, DIECCTE, FIPHP, AGEFIPH, ALEFPA, UNAFAM, IREPS).

Cette action réalisée sous la forme d'un ciné-débat itinérant, le 12/03/2018, au CINESTAR de Grande-Terre, le 13/03/2018, à l'auditorium de Basse-Terre et le 15/03/2018, à la Communauté de Communes de Marie-Galante avec la projection du film Happiness Therapy, suivie des interventions de spécialistes de la santé mentale et du handicap avait pour objectif de :

- Promouvoir la santé mentale
- Faire connaître le dispositif d'emploi accompagné et l'intervention du FIPHP
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.
- Créer un impact fort sur l'emploi et l'intégration durable des PSH

121 professionnels de l'insertion, de l'emploi, des ressources humaines et de santé, concernés par la problématique de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap notamment dans la fonction publique ont pu échanger avec les spécialistes de la santé mentale et du handicap

Leur enrichissement personnel sur la santé mentale et le dispositif d'emploi accompagné était compris entre 73 et 87 %.

VEILLE JURIDIQUE

Former un référent handicap

Envoyer un agent en formation référent handicap, c'est choisir d'avoir une politique handicap active.

Les missions du référent handicap

Le référent handicap est une personne ressource de l'établissement facilitant la mise en œuvre de la politique handicap souhaitée par la Direction et les Instances représentatives du personnel. Il est l'interface reconnue entre les acteurs de l'établissement et OETH.

L'établissement lui octroiera le degré d'investissement nécessaire. Les principales fonctions du référent handicap sont :

- Répondre à toutes les questions que peut se poser un salarié quant à l'intérêt d'être reconnu bénéficiaire de la loi
- Suivre les agents détenteurs d'un titre de bénéficiaire de la loi au cours de leur carrière professionnelle
- Accompagner les agents dans leurs démarches pour être reconnus bénéficiaires de la loi
- Faciliter l'intégration d'un nouveau agent ayant un titre de bénéficiaire de la loi
- Anticiper au mieux les démarches à effectuer au cours des arrêts de travail ou même dès la restriction d'aptitude
- Favoriser la recherche de solutions face aux situations d'inaptitude
- Etre le relais des missions handicap nationales ou associatives lorsqu'elles existent.

La formation

OETH a construit cette action de formation en partenariat avec les Organismes de Placement Spécialisés anciennement les Cap Emploi.

Cette action spécifique d'une durée de 2 jours a pour objectif d'apporter les connaissances et outils sur les handicaps, les réponses à l'obligation légale, les enjeux d'une politique handicap et sur OETH.

Une troisième journée organisée 6 mois après la formation. Cette journée a pour objectif de faire le point et parfaire les connaissances acquises durant les 2 jours de formation.

Le contenu pédagogique :

- Maîtriser le socle de connaissances nécessaires concernant l'emploi des personnes en situation de handicap (la loi du 11 février 2005, le droit des personnes handicapées, les modalités de réponses à la loi).
- Dépasser les représentations habituelles du handicap (préjugés, les différentes typologies du handicap, la RQTH et les autres statuts administratifs, l'intérêt de transmettre son statut à son employeur).
- Connaître le fonctionnement d'OETH pour mobiliser les aides à bon escient (les mesures de droit commun, l'Accord de branche OETH, ses financements et son offre de services, etc.).
- S'approprier le rôle de Référent Handicap afin de faciliter la mise en œuvre de la politique handicap au sein de l'établissement (le respect de la confidentialité, les grands axes d'une politique handicap, le réseau local, les freins et leviers pour développer l'emploi des travailleurs handicapés, les indicateurs de suivi, etc.).

Le réseau des référents handicap

Dans un souci de partage de bonnes pratiques, un réseau des référents handicap des établissements de l'accord OETH a été créé. Echanges, rencontres, soutien, voici les maîtres mots du réseau de référents handicap.

Le réseau se façonne dans un premier temps à travers les échanges d'adresses de courriels et des relations nouées entre les référents handicap lors des sessions de formation. Des réunions bisannuelle sont, elles, dédiées, au partage d'expériences vécues et transférables. C'est aussi l'occasion de venir réactualiser ses connaissances autour du handicap et de découvrir les changements institutionnels dans le traitement du handicap au travail.

Source OETH

AGENDA

- **GPEC: <<Construire sa démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences>>**

Un Groupe de travail Pilote et une réunion de restitution en séance Plénière « **Construire sa démarche G.P.E.C. (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)** », seront organisés par **HANDIPACTE Guadeloupe** et **LB DEVELOPPEMENT Outremer** au mois de Mai 2018.

Il s'agit d'une **action d'accompagnement Phase 2** qui fait suite au Colloque de sensibilisation sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences du 29 Juin 2017. **Les 2 premières journées de travail** se dérouleront les **17 et 24 Mai 2018 dans les locaux de l'AGSPH 50** immeuble SOCOGAR – 97122 BAIE-MAHAULT, et seront suivies d'une **Plénière le 31 Mai 2018 au Centre Culturel Rémy Nainsouta à Pointe-à-Pitre, de 8 heures à 13 heures.**

- **RENDEZ-VOUS AU VILLAGE DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR LE SALON HANDICAP -EMPLOI & ACHATS RESPONSABLES:**

Partenaire de l'événement et initiateur du Village de la Fonction publique sur le Salon Handicap – Emploi & Achats Responsables, le FIPHFP vous donne rendez-vous lundi 28 mai prochain au Palais des Congrès de Paris. Cet événement national sur le handicap, l'emploi et les achats responsables regroupera : 3500 collaborateurs, managers et acheteurs 150 entreprises adaptées, ESAT et TIH 500 experts mobilisés sur 60 conférences et ateliers. Vous trouverez plus d'informations sur le flyer ci-dessous et sur le site <http://www.salonhandicap.com/>. Au plaisir de vous rencontrer sur le Village qui accueillera des employeurs publics présents pour répondre à toutes vos questions sur l'emploi.

Source FIPHFP.

- **SALON VIRTUEL << JOB POUR TOUS ET ALTERNANCE >> DÉDIÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.**



- **LA P.P.S (PRESTATION PONCTUELLE SPÉCIFIQUE) : UNE PRESTATION POUR OPTIMISER LE PARCOURS D'INSERTION ET DE FORMATION DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP.**

Une Session d'échanges de pratique autour de la thématique P.P.S sera organisée courant juin 2018 par **HANDIPACTE Guadeloupe, dans les locaux de l'AGSPH 50** immeuble SOCOGAR – 97122 BAIE-MAHAULT. Cette session sera destinée aux référents handicap, aux services de médecine préventive et aux services sociaux du travail des 3 Fonctions Publiques.

- **FONCTIONNAIRES EN SITUATION DE HANDICAP: QUELS SONT VOS DROITS?**

Une réunion d'information sur la thématique **Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé et fonctionnaires** sera organisée courant juin 2018 par **HANDIPACTE Guadeloupe, dans les locaux de l'AGSPH 50** immeuble SOCOGAR – 97122 BAIE-MAHAULT. Un focus sur les avantages que présente cette RQTH, sur la mise en pratique sur le lieu de travail (aménagement du poste et des horaires de travail)...sera effectué lors de ce temps d'information.

INFORMATIONS PRATIQUES

[CHAINE YOU TUBE : HANDI-PACTE GUADELOUPE](#)

[SITE INTERNET : GUADELOUPE.HANDIPACTE.ORG](http://www.guadeloupe.handipacte.org)

Vous avez reçu ce courriel parce que vous vous êtes abonné à Handi-Pacte Guadeloupe.
Si vous ne voulez plus recevoir la newsletter merci de vous désinscription
© 2019 Handi-Pacte Guadeloupe, Tous droits réservés